



# LETTRE D'INFORMATIONS – N° 3 / 2023

## EDITO DU MAIRE

### L'écologie est dans tous les esprits, doit-on la faire à tout prix ?

Cette rime en inspire très long sur la place que prend l'écologie dans les esprits de chacun. En effet le réchauffement climatique, désormais bien visible, a fait amorcer un virage sur la transition énergétique avec l'arrivée de nouvelles mœurs et nouveaux enjeux. Il est néanmoins plus que nécessaire de faire preuve de pragmatisme et de ne pas se faire piéger par les vendeurs de rêves qui font de ce nouveau créneau, une opportunité de gains financiers bien souvent peu vertueux.



En effet, et à titre d'exemple, alors que la France décide de fermer sur les prochaines années ses deux dernières centrales à charbon, de l'autre côté du globe, la Chine ouvre selon différentes sources, deux centrales à charbon par semaine.

L'atmosphère terrestre n'est pas cloisonnée ; une tonne de CO<sup>2</sup> émise par la Chine aura exactement le même impact sur le climat qu'une tonne produite en France. Mais pourquoi donc la Chine accélère la construction de ces centrales si polluantes avec un pic de production attendu pour 2030 ? Purement et simplement pour répondre en partie à une demande croissante d'installation de panneaux photovoltaïques que l'Europe importe.

Au-delà des méthodes de production peu scrupuleuses, il faut ajouter le long transport qui vient alourdir le bilan énergétique de ces panneaux qui représentent plus de 75% des installations. Un temps de réflexion est donc nécessaire avant de vous lancer dans un projet. Vous êtes en droit de demander l'origine des panneaux aux installateurs. Vous êtes également en droit de leur exiger une pose qui limite l'impact sur le paysage proche ou lointain car ceux-ci vous proposeront souvent une pose la plus simple pour eux, sans se soucier de votre cadre de vie et du panorama que vous et vos voisins voyez tous les jours.

Sachez également qu'aucun organisme public ne mandate d'entreprises. Quel que soit votre projet, si une entreprise se présente venant de la part de la mairie, il s'agit d'une méthode commerciale peu recommandable.

Cet exemple sur le photovoltaïque vaut pour tous types d'aménagements susceptibles d'améliorer l'habitat et nos rejets de CO<sup>2</sup>.

Il est également valable pour les transports, la gestion de l'eau, ou encore pour notre alimentation avec les cultures biologiques dont les présentations sont bien souvent tronquées d'une partie de la réalité. La plupart du temps, les économies financières que nous pouvons réaliser commencent par des gestes simples d'économie d'énergie.



Alors plus que jamais, l'écologie dans tous les esprits mais pas à tous prix.

**Gaëtan LIEVRE, Maire**

## PENSEZ A RENTRER VOS POUBELLES !!!

Il est du devoir de la municipalité de rappeler à tous quelques règles et notions élémentaires de propreté publique en ce qui concerne les ordures ménagères, afin de préserver la qualité de notre cadre de vie.

Aussi nous vous rappelons que **vous ne devez déposer les poubelles sur le trottoir ou bas-côté de la voie publique que le dimanche soir (la veille de la collecte) et que vous devez impérativement procéder à leur enlèvement dans la journée du lundi, dès la collecte effectuée.**

Tout déchet déposé sur la voie publique en dehors de ces périodes de collecte peut faire l'objet d'un constat et d'une verbalisation (articles R 632-1 et R 635-8 du Code pénal). Le fait de laisser des poubelles en permanence sur la voie publique, de jeter des déchets dans la nature ou de souiller le domaine public est passible de la même contravention de 2<sup>ème</sup> classe (35 €).

Enfin, n'oublions pas que si les bacs n'occupent que temporairement l'espace public entre le moment de dépôt et celui de leur enlèvement, ils n'en constituent pas moins des nuisances visuelles, voire olfactives, et le cas échéant, des obstacles au cheminement des piétons, personnes à mobilité réduite et passage des véhicules. Il est donc primordial de rentrer ses bacs au plus vite, dans un souci du respect d'autrui (voisins et riverains) et pour préserver le bien vivre à Ville sur Jarnioux dans l'intérêt de tout à chacun. Nous comptons sur votre bienveillante compréhension et vous remercions par avance pour votre participation citoyenne.



**Sandra TESSANDIER, adjointe**

## INCIVILITES

### IMBECILE !

Ce mot, qui est bien en deçà de ceux qui ont traversé ma pensée, ne qualifie aucunement la photo.

«Imbécile» qualifie tout simplement la personne qui a pris soin de charger son véhicule, faire plusieurs kilomètres pour décharger son téléviseur défectueux dans notre nature...

Alors qu'elle avait fait environ deux tiers du travail pour effectuer son dépôt en déchetterie (gratuitement, légalement, et d'un geste vertueux) je me dis tout simplement que cet individu n'a une réflexion qu'à la hauteur de ses deux tiers.

Si nous étions, jusqu'à présent, préservés de ces comportements inadmissibles, nous sommes de plus en plus confrontés à des dépôts sauvages de gravats, meubles ou déchets divers...

Je vous invite à être vigilant envers tous les comportements qui vous paraissent suspects. En effet, nous ne pouvons pas tolérer ce genre d'agissements qui pourraient finir par se propager jusqu'au devant de vos portes et de vos jardins...

Nota : à chaque achat, vous pouvez laisser en échange au magasin ou au livreur votre ancien matériel défectueux ou ameublement. La taxe indiquée en pied de facture que vous payez est prévue à cet effet et vous évitera un voyage en déchetterie.

**Gaëtan LIEVRE, Maire**



## CIMETIERE

La Commune de Ville-sur-Jarnioux entame les démarches de mise en conformité de son cimetière au regard de la réglementation en vigueur.

La première étape vise à récolter des informations concernant des emplacements pour lesquels la mairie et les archives départementales n'ont pas trace des titres de concession correspondants.

S'en suivra la procédure de reprise des concessions réputées en état d'abandon. Ainsi toute personne susceptible de fournir des informations sur les emplacements signalés par ces panonceaux est invitée à se manifester par tous moyens auprès du secrétariat de mairie.

**Pascale LAURENT, Conseillère municipale**

**TOUTE PERSONNE SUSCEPTIBLE DE FOURNIR DES  
INFORMATIONS CONCERNANT CET EMPLACEMENT  
EST PRIEE DE LES COMMUNIQUER EN MAIRIE, SOIT  
EN SE PRESENTANT, SOIT EN ADRESSANT UN  
COURRIER.**

## LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE A FAIT PEAU NEUVE !

Véritable outil au service des Villésiens et des visiteurs, ce site vient compléter le dispositif de communication communal comme nous vous l'avions annoncé.

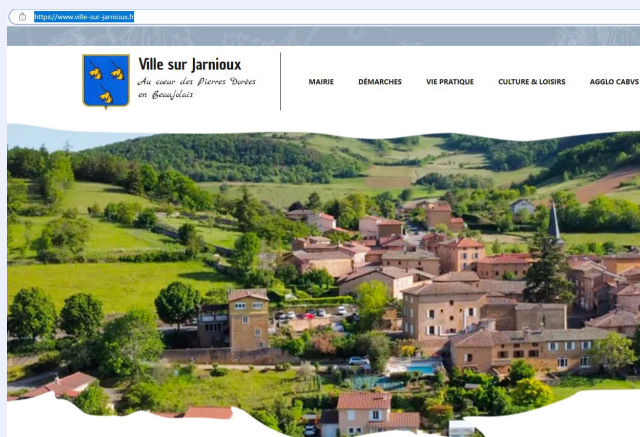
Nous avons fait appel à la société ON IMAJ'INE de Frontenas et avons œuvré à vous proposer une interface plus fonctionnelle et interactive dont le contenu est enrichi et actualisé régulièrement.

Particulier, professionnel ou association, vous y retrouverez les informations relatives à la vie locale ainsi qu'à la plupart des démarches que vous pouvez être amené à effectuer en mairie.

Il met également à votre disposition tout un panel de renseignements et d'accès directs vers divers organismes, associations et institutions, en réponse aux questions les plus fréquemment posées en mairie.

Rendez-vous sur <https://www.ville-sur-jarnioux.fr>

**Béatrice CARRA, Adjointe**



## NE JETER PAS DANS LES EGOUTS

Cette année encore, juillet et août ont eu leurs lots de reportages sur les pollutions des plages. Au-delà des bouteilles et autres déchets plastiques, il existe une pollution invisible.

Si bien souvent des pollutions bactériologiques ou parasitaires peuvent se développer localement, les pollutions chimiques peuvent quant à elles, parcourir des centaines de kilomètres par les cours d'eau. Par de mauvais gestes, nous pouvons par exemple l'hiver créer une pollution que nous subissons nous-même l'été, lors des vacances tant attendues.

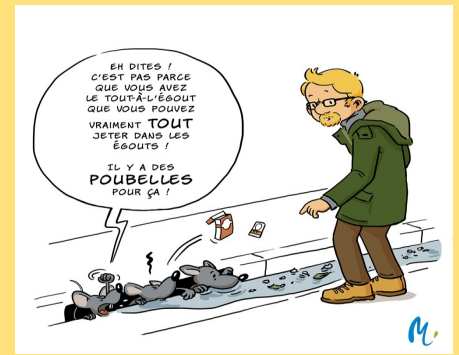
Bien que nous ayons déjà alerté la population il y a quelques mois sur ces risques, nous voyons encore régulièrement des grilles d'eaux pluviales souillées par différents produits de bâtiments de type ciments ou peintures.

Sachez que vous restez responsable autant de vos gestes que des entreprises que vous mandatez et que les amendes prévues par le Code de l'Environnement peuvent être relativement lourdes.

En complément de l'aspect financier se pose aussi la question environnementale qui est l'affaire de tous mais également les risques d'inondations liés à des tuyauteries bouchées.

Dès que vous voyez une grille sur la route ou un caniveau de trottoir, et bien que vous vous trouviez à Ville Sur Jarniou, tenez-vous-le pour dit «*du bout de cette tuyauterie, la mer commence ICI*»

**Gaëtan LIEVRE, Maire**



## EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET MAISON RURALE DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

À la suite des études de faisabilité menées en 2022 pour l'extension du restaurant scolaire et l'aménagement d'un bâtiment d'habitation en Maison Rurale de Santé Pluridisciplinaire (place du village), la commune a déposé auprès de ses partenaires publics des dossiers de demandes de subventions.

Malheureusement ceux-ci n'ont pas été retenus par les services de l'Etat, nous avons tout de même décidé de poursuivre ces deux projets qui nous semblent majeurs pour la vie et l'évolution des services sur notre commune.

Ainsi l'avancée du projet de restaurant scolaire (soutenu par le Département à hauteur de 20 %) se poursuit dans la continuité du planning prévu. Les dossiers d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) seront présentés d'ici la fin de l'année. Ils seront suivis par un appel d'offres aux entreprises. Nous souhaitons un début des travaux en 2024 pour une mise en service au plus tard en 2025.



Concernant la Maison Rurale de Santé, dans l'optique de ne pas prendre de retard mais également de préserver les finances de la commune, nous avons également lancé les dossiers d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage qui seront présentés à la même date que ceux du restaurant scolaire et seront financés par les fonds propres de la commune. Nous démarrerons sur le même principe, l'appel d'offres aux entreprises mais sur une temporalité en deux temps. Cela nous permettra de déposer de nouvelles demandes de subventions (en dehors de l'AMO déjà effectuée) auprès de l'Etat et du Département. En parallèle, nous travaillerons sur l'engagement des professionnels de santé dès janvier 2024, ce qui nous permettra également de solliciter la Région pour un soutien financier. Cet équipement attendu de nombreux habitants verra le jour coûte que coûte. Comme cela avait été le cas sur notre dernier bulletin annuel, nous reformulerons une note plus détaillée dans l'édition 2024 et nous vous tiendrons informés régulièrement de l'évolution de ces projets.



**Les Conseillers municipaux**

## TRAVAUX VOIRIES

Dans sa volonté permanente de vouloir améliorer les différentes structures et réseaux, la municipalité a obtenu de la communauté d'agglomération la programmation des travaux de renouvellement des conduites d'eau potable sur le hameau de la Peinière. Ceux-ci se feront entre novembre 2023 et février 2024. À la suite de ce renouvellement, l'équipe communale pourra ordonner la réfection de la voirie Montée de Fornel et Chemin de la Peinière et ainsi finaliser la rénovation totale qui comprenait également l'enfouissement des réseaux aériens d'électricité et télécommunication sur Cosset et la Peinière.

Des gênes sont à prévoir durant la période de travaux et il est donc recommandé aux usagers de la route d'éviter le secteur.

**Jacky ROQUECAVE, Adjoint**





## FERMETURE DE L'AUBERGE DE LA PLACE

Nous avons été informés récemment du souhait des gérants de l'«Auberge de la Place», Eric Tengo et Claudie Balvay de ne pas renouveler le bail de 7 ans qui arrive à terme au 31 décembre 2023.

Déjà 7 ans au service des Villésiens et des visiteurs environnants ! Le temps passe vite et l'heure a sonné pour de nouveaux projets leur permettant de devenir propriétaires d'une affaire tout en restant dans la restauration.

Durant ces années, le Chef a souhaité offrir une cuisine bistronomique et le bilan qu'il en tire est qu'il s'agit du modèle le plus viable économiquement par rapport à l'établissement en lui-même et à sa situation géographique loin des axes passagers.

La municipalité se joint à moi pour les remercier tous deux d'avoir ravi nos palais et égaillé notre commune avec un rayonnement parfois très lointain comme en témoigne la carte du monde présente dans l'établissement et piquée par des aiguilles selon l'origine des clients.

Nous leur souhaitons bonne chance dans leur nouveau projet !

Nous allons profiter de cette fermeture pour effectuer quelques travaux et après environ trois mois, nous pourrons rouvrir l'établissement pour une nouvelle aventure que nous espérons aussi riche et aussi longue.

La municipalité est en cours d'élaboration d'un appel à projet et pourra recevoir des candidats dans les prochaines semaines.

**Gaëtan LIEVRE, Maire**



## MOBILITES

Le réseau Libellule a évolué depuis la rentrée.

Les RésaLib sont des services du réseau Libellule du Sytral pour lesquels un véhicule n'est envoyé qu'après réservation par le voyageur.

La **LIGNE B** qui dessert Ville-sur-Jarnioux élargit ses horaires du lundi au vendredi de 7h00 à 19h30.

**Les arrêts desservis sont :**

Bonave, La Croix Chervet, Le Bourg et La Maladière.

Plus de détails sur le **site internet communal**

<https://www.ville-sur-jarnioux.fr/resalib/>

et l'intégralité des nouveautés et informations sur

<https://www.buslibellule.fr/>

**Information SYTRAL**

**EN SEPTEMBRE  
DES NOUVEAUTÉS  
SUR VOS LIGNES**

- Hôpital et Z.A. desservis à des horaires élargis
- + de mobilité le dimanche avec la CityLib 3
- Transport à la demande en soirée 19h-22h
- + de fréquences sur les CityLib, même pendant les vacances

Le réseau Libellule évolue pour vous apporter encore + de liberté dans vos déplacements

**Suivez l'actu !**

[reseau.libellule69](https://www.facebook.com/reseau.libellule69)

[buslibellule.fr](https://www.buslibellule.fr)

**Libellule**  
SYTRAL  
MOBILITES

Les événements locaux et l'actualité de votre commune seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

**PANNEAUPOCKET**  
« Ma commune dans la poche »

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre mairie a le plaisir de vous offrir l'application **PanneauPocket**.

Pas encore téléchargé l'application mobile ? rendez-vous sur [www.ville-sur-jarnioux.fr](http://www.ville-sur-jarnioux.fr) pour plus d'informations.